

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

20 juin 2014

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

26 juin 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

10/ CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

En exercice 33

EXPOSÉ :

Présents --- 30

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF Gares et Connexions ont élaboré un projet de mise en accessibilité de la gare de Pornichet.

Votants ----- 33

La gare de Pornichet est la deuxième de la CARENE en matière de fréquentation, et bénéficie de dessertes TER (environ 9 allers et retours quotidiens Nantes / Le Croisic) et TGV (services en fins de semaines et pendant la période estivale).

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

L'évolution de la desserte TER de la gare devrait être examinée prochainement par la Région, dans le cadre du cadencement du réseau TER concomitant avec les mises en service des lignes à grande vitesse Bretagne Pays-de-la-Loire (Le Mans / Sablé / Rennes) et Sud Europe Atlantique (Tours / Bordeaux) programmées en 2017. Une augmentation de desserte est envisagée par la Région dans le cadre de son Plan de Déplacements Régional Voyageurs, adopté en 2007.

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

Le montant total des travaux (phase REA) est estimé à environ 1 471 000 €, dont 1 077 000 € pour les quais (sous maîtrise d'ouvrage RFF) et 394 000 € pour le bâtiment voyageurs (sous maîtrise d'ouvrage SNCF). Les études préalables, AVP et PRO, ont été financées par ailleurs par des conventions spécifiques entre Réseau Ferré de France, la SNCF et la Région des Pays-de-la-Loire.

1^{ère} adjointe
au Maire

Le plan de financement proposé est celui prévalant pour les gares régionales en Pays-de-la-Loire, à savoir :

Pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage RFF (quais) :

- ✓ 25% pour Réseau Ferré de France,
- ✓ 50% pour la Région Pays-de-la-Loire,
- ✓ 25% pour les collectivités locales.

Pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage SNCF (bâtiment voyageurs) :

- ✓ 25% pour la SNCF,
- ✓ 30% pour la Région Pays-de-la-Loire,
- ✓ 45% pour les collectivités locales.

Il est proposé que la part à la charge des collectivités locales (soit 446 000 €) soit partagée à parité entre la Commune de Pornichet et la CARENE.

Cela représenterait pour la Ville de Pornichet une dépense de 223 194 €, soit 15,18% du montant total des travaux, répartie comme suit :

- 134 625 € nets de toutes taxes pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage Réseau Ferré de France,
- 88 569 € nets de toutes taxes pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

Suivant le planning proposé par RFF et la SNCF, les travaux de la gare de Pornichet sont programmés pour l'essentiel au cours du 1^{er} trimestre 2015, sans interruption de service, permettant d'optimiser les moyens grâce à leur mutualisation avec ceux des gares de Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pouliguen et Le Croisic.

Il est à noter qu'en parallèle, un projet de requalification de l'espace public du quartier de la gare, qui intègre la place Aristide Briand, ainsi qu'une partie de l'avenue de Mazy et de l'avenue du Général de Gaulle, est prévu sous maîtrise d'ouvrage Ville pour le 1^{er} semestre 2015. Ces travaux auront notamment pour objet de dynamiser l'activité commerciale du secteur.

DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu les projets de conventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de financement des travaux de la gare de Pornichet sous maîtrise d'ouvrage Réseau Ferré de France et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Approuve le projet de convention de financement des travaux de la gare de Pornichet sous maîtrise d'ouvrage SNCF et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Autorise le versement d'une subvention de 134 625 € nets de toutes taxes à Réseau Ferré de France.
- Autorise le versement d'une subvention de 88 569 € nets de toutes taxes à SNCF.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{re} adjointe au Maire